

# AFSA

ALLIANCE FOR FOOD SOVEREIGNTY IN AFRICA

# Note d'Orientation

# ADAPTATION, RÉSILIENCE ET ATTÉNUATION GRÂCE À L'AGROÉCOLOGIE

## AFSA MEMBERS



# ADAPTATION, RÉSILIENCE ET ATTÉNUATION GRÂCE À L'AGROÉCOLOGIE

## *Un document d'orientation pour renforcer l'adaptation et la résilience au climat grâce à l'agroécologie*

Cette note politique détaille la vision et les priorités de l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) <https://afsafrica.org/> en matière d'agriculture, d'adaptation, de pertes et dommages et de finances lors de la prochaine réunion des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à l'adresse suivante : 60th .

L'intervention de l'AFSA sur le changement climatique se concentre sur l'intégration de l'agroécologie dans les politiques et les négociations sur le climat. Notre position s'appuie sur des recherches politiques menées dans plus de 10 pays africains et au niveau régional, sur des consultations nationales des principales parties prenantes à travers le continent, sur plus de 100 études de cas

(<https://afsafrica.org/case-studies-agroecology/>) on sur l'agroécologie documentées à travers le continent africain, sur des études scientifiques provenant d'organismes internationaux de science du climat et sur des engagements avec les gouvernements africains et les négociateurs du climat.

L'agriculture africaine dépendant essentiellement de l'agriculture pluviale, des centaines de millions de personnes ne bénéficient pas du même filet de sécurité que les habitants des pays riches et industrialisés. Plus que dans toute autre région, le changement climatique a réduit la croissance de la productivité agricole de 34 % depuis 1961 et le réchauffement futur devrait avoir un impact négatif sur les systèmes alimentaires en Afrique en raccourcissant les saisons de croissance et en augmentant le stress hydrique, un réchauffement global supérieur à 2 °C entraînant des réductions de rendement pour les cultures de base dans la majeure partie de l'Afrique

([https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/output/utreach/IPCC\\_AR6\\_WGII\\_FactSheet\\_Africa.pdf](https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/output/utreach/IPCC_AR6_WGII_FactSheet_Africa.pdf)) .

Les conclusions du GIEC montrent que les phénomènes météorologiques extrêmes augmenteront les risques d'insécurité alimentaire, la hausse des prix des denrées alimentaires, la réduction de la diversité alimentaire et la diminution des revenus des agriculteurs et des pêcheurs, empêchant ainsi l'Afrique d'atteindre l'objectif de développement durable n° 2 d'ici à 2030.

## **Intervention de l'AFSA sur le climat**

L'objectif climatique de l'AFSA est de renforcer la résilience de l'Afrique au changement climatique en intégrant l'agroécologie dans les décisions et les politiques relatives au changement climatique. Pour ce faire, nous donnons la priorité aux mesures d'adaptation qui placent les petits producteurs de denrées alimentaires et les communautés autochtones au centre des solutions climatiques, en associant les connaissances locales et autochtones à la science de pointe sans menacer la biodiversité et la sécurité alimentaire.

Nous encourageons vivement l'agroécologie, qui englobe un modèle d'agriculture fondé sur la diversification des exploitations et des paysages agricoles, le passage des intrants chimiques aux intrants biologiques, l'optimisation de la biodiversité et la stimulation des interactions entre les différentes espèces dans le cadre de stratégies holistiques visant à créer des agroécosystèmes sains et résistants au climat à long terme, à promouvoir les marchés territoriaux et à sécuriser les moyens de subsistance.

Le rapport de synthèse du GIEC à l'intention des décideurs politiques reconnaît avec une grande confiance l'importance des principes et pratiques agroécologiques, de la gestion écosystémique de la pêche et de l'aquaculture, et d'autres approches qui fonctionnent avec les processus naturels, soutiennent la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et le bien-être, les moyens de subsistance et la biodiversité, la durabilité et les services écosystémiques (IPCC\_AR6\_SYR\_SPM.pdf).



## La position de l'AFSA

### Agriculture

Reconnaissant la décision 3 CP/27 ([https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop2022\\_10a01\\_adv.pdf#page=16](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop2022_10a01_adv.pdf#page=16)) adoptant le programme de travail conjoint de Sharm El Shiek sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, il est très préoccupant que les parties ne soient pas parvenues à un accord significatif près d'un an et demi après le début des négociations. Les sessions du SB58 et de la COP28 se sont terminées dans l'impasse, sans aucun progrès dans les négociations. En l'absence d'une marche à suivre claire et d'une volonté de progresser de la part de toutes les parties, il est à craindre qu'un accord ne soit toujours pas conclu lors de la prochaine session du SB60 à Bonn, en Allemagne. Pour les millions de communautés vulnérables, une impasse persistante ne permet pas de progresser dans l'amélioration des actions climatiques en faveur de la sécurité alimentaire.

Le projet de texte actuel sur l'agriculture comprend un thème sur les approches de l'agriculture durable, dont l'agroécologie fait partie. Il est toutefois préoccupant de constater qu'une grande partie des approches durables sont des concepts non définis et de fausses solutions telles que les solutions fondées sur la nature et l'échange de droits d'émission de carbone, dont il n'a pas été prouvé qu'elles contribuent de manière durable à l'action climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Basée sur des centaines d'études de cas (<https://afsafrica.org/case-studies-agroecology/>), l'agroécologie a été établie pour garantir des régimes alimentaires sains, la sécurité alimentaire, l'amélioration des moyens de subsistance, ainsi que l'adaptation globale et l'atténuation des impacts du changement climatique, tout en travaillant en harmonie avec la nature. Elle s'appuie sur les pratiques agricoles traditionnelles en utilisant la recherche, la technologie et les connaissances indigènes, tout en veillant à ce que les agriculteurs contrôlent tous les aspects de la production alimentaire. Notamment, certains pays africains (Kenya, Sénégal, Togo, Ouganda) prennent également des mesures pour développer des stratégies agroécologiques. Cela souligne encore davantage la nécessité de s'éloigner des modèles prédominants d'agriculture industrielle et d'adopter l'agroécologie comme un sujet à part entière dans la décision.

### Finances

Lors de la COP28, huit gouvernements donateurs ont annoncé de nouveaux engagements en faveur du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour le changement climatique, pour un total de plus de 174 millions d'USD à ce jour (<https://unfccc.int/cop28/5-key-takeaways#:~:text=Eight%20donor%20governments%20announced%20new,Adaptation%20Fund%20at%20COP%2028>), tandis que de nouvelles promesses, pour un total de près de 188 millions d'USD à ce jour, ont été faites en faveur du Fonds d'adaptation lors de la COP28.

Les pays développés devraient orienter les nouveaux financements accessibles pour le climat vers des actions climatiques durables qui répondent aux besoins des populations et des communautés locales. Les pays développés doivent respecter l'engagement de 100 milliards de dollars et au-delà ; ce financement doit prendre la forme de subventions et non de prêts.

Il est urgent d'améliorer et de simplifier l'accès des communautés locales et des organisations de la société civile, en particulier dans les pays du Sud, aux mécanismes de financement du climat existants, tels que le Fonds vert pour le climat (FVC).

Les parties à l'accord de Paris devraient tenir leurs promesses de doubler le financement de l'adaptation d'ici 2025, comme convenu lors de la COP26.

### Pertes et dommages

Une décision a été prise lors de la COP28, où des engagements ont été pris pour faire face aux pertes et dommages, pour un montant total de plus de 600 millions d'USD à ce jour (<https://unfccc.int/cop28/5-key-takeaways#loss-and-damage>). L'accord s'appuie sur la décision prise un an plus tôt lors de la COP27, où les nations ont convenu de créer un fonds pour soutenir les pays et les communautés vulnérables qui subissent déjà les effets néfastes du changement climatique.

Une fois créé, le fonds pour les pertes et dommages ne devrait pas accroître l'endettement des communautés et des pays vulnérables. Le fonds devrait être facilement accessible et mettre en évidence et soutenir spécifiquement la mise en œuvre d'actions climatiques durables telles que l'agroécologie.

La Banque mondiale a été invitée à "rendre le Fonds opérationnel en tant que fonds d'intermédiation financière (FIF) hébergé par la Banque mondiale pour une période intérimaire de quatre ans" (<https://www.worldbank.org/en/programs/funding-for-loss-and-damage#:~:text=The%20role%20of%20the%20World,trustee%20services%20for%20the%20Fund>), sous réserve d'une série de conditions à remplir par la Banque mondiale. Le rôle de la Banque mondiale sera d'héberger le secrétariat du Fonds et de fournir des services fiduciaires au Fonds. Cette décision est toutefois inquiétante, erronée et inappropriée, d'autant plus qu'elle continuera très probablement à lier l'accessibilité à des lignes directrices strictes en matière d'accessibilité aux prêts. Le Fonds aurait dû être créé dans le cadre des mécanismes financiers de la Convention en tant qu'entité autonome.

### Adaptation

La décision 1 CP/27 de la CCNUCC note avec une vive inquiétude l'écart existant entre les niveaux actuels d'adaptation et les niveaux nécessaires pour répondre aux effets néfastes du changement climatique, conformément aux conclusions de la contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Le récent rapport 2023 du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) (<https://www.unep.org/resources/adaptation-gap-report-2023>) souligne également la lenteur des progrès en matière d'investissements et de planification de l'adaptation. Il conclut que le fossé entre la mise en œuvre des mesures d'adaptation et l'accélération des risques climatiques se creuse.

Après avoir progressé lentement au fil des ans dans la définition de l'AGC, les pays se sont finalement mis d'accord sur un cadre général lors de la COP28 de la CCNUCC. Ce cadre fournit des objectifs généraux d'adaptation à l'échelle mondiale et des domaines d'action. Il manque toutefois d'indicateurs et de mesures quantifiés pour mobiliser les moyens de mise en œuvre. Le programme de travail EAU-Belém a été lancé lors de la COP28 et devrait être achevé d'ici la COP30.

Sachant que l'Afrique est la région la plus vulnérable au changement climatique, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire,

Il est nécessaire d'accroître l'engagement financier en faveur des mesures d'adaptation, en particulier pour ceux qui sont les plus touchés



# ADAPTATION, RÉSILIENCE ET ATTÉNUATION GRÂCE À L'AGROÉCOLOGIE

## Principales recommandations

Les réunions des organes subsidiaires de la CCNUCC permettent de prendre des décisions et de progresser concrètement dans la mise en œuvre d'actions dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'adaptation, du financement, des pertes et dommages, entre autres. Nous appelons à une transition des fausses solutions climatiques, de l'agriculture industrielle à fortes émissions, des monopoles des entreprises sur les systèmes alimentaires, vers l'agroécologie et l'autosuffisance pour l'Afrique.

Nous appelons donc les parties à,

1. Faire de l'agroécologie un sujet à part entière dans la décision sur la mise en œuvre de l'action climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.
2. Respecter les engagements financiers et au-delà, et veiller à ce que le financement de la lutte contre le changement climatique soit accessible par le biais de subventions, en particulier pour les communautés vulnérables.
3. Activer le Fonds des pertes et dommages en facilitant l'accès aux plus vulnérables et en donnant la priorité à l'agriculture à petite échelle.
4. Adopter des objectifs et des mesures mesurables afin de mobiliser des fonds pour des adaptations durables telles que l'agroécologie.
5. Rejeter les fausses solutions climatiques telles que l'agriculture intelligente, les solutions basées sur la nature et le commerce du carbone.

[www.afsafrica.org](http://www.afsafrica.org)

